

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1653

présenté par

Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	5 000 000
Jeunesse et vie associative	5 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de rétablir et d'augmenter le financement de la mesure "Mieux relier les jeunes et la nature".

Si la jeunesse est particulièrement mobilisée sur les questions de transitions écologiques, il faut accompagner concrètement cette jeunesse dans des actions en lien avec cette thématique. Pour cela, le budget 2024 prévoyait des moyens à hauteur de 500.000€ avec la mesure "mieux relier les jeunes et la nature". Ces moyens, extrêmement insuffisants, n'étaient pas à la hauteur de la volonté de l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire de permettre aux plus jeunes de s'engager dans des actions permettant de répondre à l'urgence climatique. Pourtant, au lieu de renforcer cette action, le budget 2025 supprime la mesure "mieux relier les jeunes à la nature".

Il faut donner à la mesure les moyens nécessaires pour être véritablement efficace et pouvoir servir pour d'autres projets que ceux seulement en lien avec la nature et la biodiversité. Il faut également soutenir des projets en lien avec d'autres aspects de la transition écologique comme l'alimentation durable ou encore des actions permettant d'aller vers la décroissance.

La mesure « Mieux relier les jeunes à la nature » de la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) prévoyait de toucher 5.000 jeunes. Au vu de l'urgence climatique ainsi que de la mobilisation de la jeunesse, il est indispensable d'abonder cette mesure pour permettre au plus de jeunes possible de participer à des projets concrets. Passer cette mesure à 5.000.000€ permettrait ainsi de toucher 50.000 jeunes.

Cet amendement vise donc à revenir sur la suppression de la mesure "mieux relier les jeunes à la nature" et à lui accorder les moyens nécessaires.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, nous proposons de procéder aux transferts de crédits suivants :

- il abonde l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme n° 163 « Jeunesses et vie associative » de 5 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;
- Il annule 5 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au sein de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme 219 Sport